

COMPTE RENDU

du conseil municipal

du 09 octobre 2020 à 18 h 15

Présents : Patrick FESTAL, Pierre VILLATE, Hélène BESSE ARDOUIN, Jacques CAMBECEDES, Michel BOUCHEREAU, Karine LERENDU, Alain MOULARD, Bernadette DE LUCA, Jean-Michel DEMORTIER, Lydie BOURDIN, Patrick BERWIT

Excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de la séance : Alain MOULARD

Ordre du jour:

- Budget "Épicerie communale"
- Point investissement épicerie communale
- Information sur le recrutement personnel de ménage
- Enfouissement des réseaux
- Point sur le centre de vacances
- Antenne relais téléphoniques
- Délégation de police au président de la CDC
- Questions diverses

vote du budget annexe 2020 "Épicerie communale" (DE 2020 039) :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le budget annexe "épicerie communale" de la commune de Margueron de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

- ◆ Dépenses : 37 400,00 €
- ◆ Recettes : 37 400,00 €

INVESTISSEMENT :

- ◆ Dépenses : 0,00 €
- ◆ Recettes : 0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le budget annexe "épicerie communale" de la commune de Margueron pour l'année 2020 par le vote suivant :

Subvention 2020 Atelier 104 (DE 2020 040) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'octroyer une subvention à l'Atelier 104 afin de l'aider dans son fonctionnement.

Le montant proposé à cette association pour l'année 2020, s'élève à 601,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le versement de cette subvention,
- Précise que les crédits ont été portés au budget unique de 2020 en section de fonctionnement sur le compte 6574.

Vote de crédits supplémentaires - margueron (DE 2020 041) :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
739211	Attributions de compensation	0.01	
6475	Médecine du travail, pharmacie	-0.01	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Rétrocession d'une concession funéraire (DE 2020 042) :

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur DESCARD Thierry habitant "Le couderc" 24680 GARDONNE, concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession n° 106- N° du Plan 43 du 03 Décembre 2004
Concession cinquantenaire

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, par Monsieur DESCARD Thierry, déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de cinquante deux euros.

Point investissement épicerie

Un devis initial de 7 000 € pour le matériel frigorifique avait été annoncé précédemment. Celui-ci sera en fait à 6 725 € TTC.

Il y a un gros travail de mise en place du matériel et de la marchandise les jours précédents l'ouverture. M. FESTAL a remercié les participants à ce travail.

Premier bilan financier : Environ de 500 € pour la première semaine d'ouverture.

L'agence postale a rencontré des soucis de réseau Orange et n'était donc plus opérationnelle ce qui a créé quelques désagréments auprès d'administrés.

Il a été évoqué la possibilité de mise en place de distribution de gaz et de journaux ainsi que la vente de produits saisonniers tels que chrysanthèmes, chocolats...

Recrutement

La période d'essai de la personne recrutée pour le ménage n'a pas été concluante.

Un autre candidat est actuellement en poste pour une période d'essai. Il a quelques connaissances qui pourraient être utiles pour diverses tâches.

Enfouissement des réseaux

M. le Maire, accompagné de M. Pierre VILLATE, a participé à une réunion le 8 septembre. Il s'est avéré que le financement initialement prévu par l'organisme n'était plus d'actualité et que la commune devait prendre à sa charge 40 % des travaux ce que M. le Maire a refusé.

Le dossier est de nouveau à l'étude.

Point sur le centre de vacances

M. le Maire a proposé de transférer 2 500 € sur les 5 000 € restant pour l'aménagement de l'épicerie vers le poste Centre de vacances afin de réaliser quelques travaux de première nécessité.

Il a été voté à l'unanimité.

L'antenne relais téléphonique

Un nouvel emplacement sur la commune de la Roquille a été trouvé. M. le Maire a rencontré l'entreprise chargée des travaux.

Le dossier est à l'étude.

Délégation de police au président de la CDC.

La délégation de police pour le réseau d'eau est désormais sous la responsabilité du Président de la Communauté des Communes.

Questions diverses

M. le Maire a fait lecture d'un mail de remerciements envoyé par la directrice de l'école.

Il n'y a pas de gros travaux à prévoir pour l'école.